

PUBLICITE TROMPEUSE

Quand le Promoteur fait le contraire de ce qu'il annonce !

Les Senioriales annoncent que leurs résidences sont réservées à des seniors retraités.

En voici deux preuves parmi d'autres :

1) Sur une plaquette commerciale

Un concept d'avenir

- Créé en 2002 par André et Paul Ramos, le concept Senioriales propose **aux seniors actifs un cadre de vie agréable et sécurisé.**
- Les Senioriales sont toujours implantées à proximité des commerces et des loisirs, dans des sites faciles d'accès par différents moyens de transports, à la mer, à la campagne, proches de grandes villes.

Vivez une retraite active sous le soleil !

- Propriétaire de votre résidence principale ou secondaire
- Pour des retraités actifs et autonomes
- Maisons de plain-pied avec terrasse ou patio
- Résidence sécurisée : portail d'entrée électrique, caméra et interphone, gardien régisseur qui veille sur votre tranquillité
- Club House pour la convivialité

LES SENIORIALES[®]
L'EXPERT DES RÉSIDENCES SENIORS

P&V
PIERRE & VACANCES
CONSEIL IMMOBILIER

2) Sur un tapis de souris offert à certains :



Mais après avoir permis des locations à des personnes non retraitées, ce promoteur peu regardant sur le respect de ses engagements et de son concept, dépêche une avocate pour prétendre le contraire devant le Tribunal d'Instance.

Lire la page 7 des conclusions du Cabinet d'Avocats lieu du siège des Senioriales

(La totalité sous l'onglet Les Procès)

Le SENIOR s'oppose donc, dans ce sens, au JUNIOR.

L'encyclopédie WIKIPEDIA, encyclopédie en ligne, rappelle que le mot SENIOR est fréquemment employé dans le monde du travail pour désigner *les personnes en activité professionnelle qui sont en deuxième partie de carrière*.

Il s'agit donc vraisemblablement ici d'une catégorie socio-professionnelle regroupant les travailleurs proches de la retraite, mais englobant également dans le vocabulaire courant les personnes un peu plus âgées, mais n'appartenant peut-être pas tout à fait à la catégorie de ce que l'on avait coutume d'appeler autrefois le 3^{ème} âge.

La pièce n°1 des demandeurs faisant état du rachat des SENIORIALES par la société PIERRE & VACANCES rappelle que : *"la société de promotion immobilière "LES SENIORIALES" est spécialisée dans la construction de résidences destinées à une clientèle de **seniors actifs**."*

Il semble donc clairement établi que les locataires, qui dans l'ensemble sont nés dans les années 50, et qui donc sont pour certains plus âgés **que les plus jeunes des demandeurs**, correspondent bien, pour ceux qui ont encore une activité professionnelle, à la définition de seniors actifs.

La démonstration d'une quelconque infraction au règlement de copropriété de par l'âge ou l'activité professionnelle des défendeurs manquent donc tant en droit qu'en fait, ce d'autant que le règlement de copropriété, comme cela a été indiqué ci-dessus, ne formule pas les restrictions que les demandeurs souhaiteraient y lire.

Dans ces conditions, la pétition signée par de nombreux copropriétaires (pièce n°7 adverse) adressée le 17.09.2010 au président des SENIORIALES, ou encore la lettre adressée le 23.12.2010 par le cabinet LAMY à la société CEGESTIM (pièce n°8 adverse), afin de l'appeler au respect à l'avenir du règlement de copropriété en attribuant les locations à des seniors, et utilisant des termes aussi désagréables que le respect de la *"particularité en vue de la sélection des futurs locataires"*, ne saurait constituer un argument juridique pertinent permettant à la demande, manifestement injuste formée devant le tribunal, de prospérer.

Le Tribunal ne pourra que débouter intégralement les défendeurs qui succomberont en leurs prétentions aussi téméraires qu'injustes et mal fondées.

En revanche, le Tribunal fera droit à la demande reconventionnelle des locataires.

B/ LA DEMANDE RECONVENTIONNELLE

Il est constant que les locataires qui ont, en toute bonne foi, régularisé un contrat de bail soumis à la loi du 6.07.1989, sont particulièrement choqués de constater d'une part que certains copropriétaires occupants ont une si méprisante opinion d'eux, et n'hésitent pas, derrière leur sourire affiché, à tenter de les faire exclure de leur logement situé dans un